

PARTENARIAT OPHQ-REPAR/FRQS 2017-2018

Thématique : Déterminants et obstacles à la participation sociale

Date limite de dépôt des demandes : 6 mars 2017 (16h00)

Contexte

Le REPAR encourage la poursuite d'activités de recherche à caractère social en complémentarité avec celles développées traditionnellement dans le cadre des programmes d'adaptation-réadaptation. La thématique de ce partenariat fait davantage référence à des activités de recherche sur les facteurs de l'environnement physique et social comme déterminant d'une pleine participation sociale. À cet égard, cette thématique rejoint les orientations ministérielles en déficience physique dont l'objectif est le **développement de l'autonomie personnelle, socio résidentielle, sociale et professionnelle** des personnes ayant une déficience auditive, du langage et de la parole, motrice ou visuelle qui nécessitent des interventions dans le domaine des services sociaux.

La participation sociale des personnes ayant une déficience physique comme finalité de l'ensemble des interventions d'adaptation-réadaptation et leur maintien dans le milieu de vie naturel justifie donc que la recherche s'intéresse aux facteurs environnementaux qui risquent de positivement influencer ces objectifs. Certains de ces facteurs, tels que l'aménagement d'environnements accessibles ou le développement de politiques sociales ont le potentiel d'avoir une influence simultanée sur plusieurs types de clientèles (auditive, du langage et de la parole, motrice ou visuelle).

Cette thématique est développée depuis 2009 par un partenariat majeur avec l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). Particulièrement, ce partenariat est l'occasion de favoriser des activités de recherche en lien avec la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* adoptée, en juin 2009, par le gouvernement du Québec. L'adoption de cette politique est une première au Québec et démontre l'engagement du gouvernement en faveur de l'atteinte de son but qui est la participation sociale des personnes handicapées¹.

Ce partenariat s'inscrit aussi dans le cadre du projet intersectoriel en adaptation-réadaptation et intégration sociale intitulé *Innovations sociales et technologiques en adaptation-réadaptation : Vers une société québécoise plus inclusive*. L'objectif de ce projet qui est de « développer, diffuser et favoriser l'implantation de connaissances permettant la création d'environnements physiques et sociaux facilitant la participation sociale des personnes handicapées ayant des incapacités et menant à une société plus inclusive » est ainsi en concordance avec la politique *À part entière* (voir le lien suivant pour davantage d'information sur le projet « *Vers une société québécoise plus inclusive* »).

[http://repar.ca/Admin/Files/images/Rapport_Forum_Societe_Inclusive\(1\).pdf](http://repar.ca/Admin/Files/images/Rapport_Forum_Societe_Inclusive(1).pdf)

¹ « Personne handicapée » : toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. Définition selon la «Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale».

Thématiques ciblées

La politique *À part entière* comporte trois défis. Ceux-ci représentent des obstacles à réduire afin d'accroître la participation sociale des personnes handicapées :

1. Société inclusive
2. Société solidaire et plus équitable
3. Société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille

Le partenariat OPHQ-REPAR fait donc un appel de propositions de recherche en lien avec les différentes priorités d'intervention énoncées dans la politique *À part entière* ainsi qu'avec le projet intersectoriel *Innovations sociales et technologiques en adaptation-réadaptation : Vers une société québécoise plus inclusive*. Cette connaissance accrue des principaux obstacles à la participation sociale des personnes ayant une déficience physique devrait, notamment, éclairer l'OPHQ et différents partenaires gouvernementaux ou du mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées dans la mise en œuvre des actions intersectorielles et autres engagements prévus en lien avec la politique. Les personnes ou équipes intéressées à présenter des projets pour répondre à l'initiative de ce partenariat sont encouragées à prendre connaissance de la nouvelle politique à partir du lien :

<https://www.ophq.gouv.qc.ca/loffice/loi-et-politiques/politique-a-part-entiere.html>

À titre d'exemples, les propositions de recherche pourraient permettre :

1. De dégager des pistes d'interventions afin d'améliorer les conditions de vie des personnes dont la réduction de leur isolement social ;
2. D'améliorer l'accès aux services ou à des environnements accessibles (logement, transport, communication, etc.) afin de permettre aux personnes ayant une (des) déficience (s) physique (s) et à leur famille d'obtenir une meilleure réponse à leurs besoins essentiels et de réaliser leurs rôles sociaux ;
3. De développer des indicateurs de résultats relatifs à l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées et à leur participation sociale.

Critères d'admissibilité

Un comité conjoint composé d'un membre (ou représentant) de l'OPHQ et d'un membre du REPAR/FRQS examinera l'adéquation des propositions aux objectifs de l'appel de propositions. Les projets retenus auront les critères suivants :

- 1) Le projet répond aux objectifs de l'appel de propositions en matière d'amélioration de la participation sociale ;
- 2) La proposition est une nouvelle initiative et non un renouvellement ou une continuation de projets en cours ;
- 3) L'équipe de recherche compte au moins un chercheur régulier (selon la définition de la Charte du REPAR) ;

- 4) Le projet fait appel à un réseautage provincial qui devrait inclure des acteurs ou partenaires du milieu des personnes handicapées ; **À valeur égale, les projets proposés par un ou des regroupements stratégiques du REPAR seront privilégiés ;**
- 5) Le demandeur principal a présenté un seul projet à titre de chercheur principal dans les programmes du REPAR pour le présent concours.

Critères d'évaluation

L'évaluation scientifique se fera par un comité formé de trois évaluateurs ayant une expertise dans le domaine de la participation sociale des personnes ayant une déficience physique. Les critères suivants seront notés :

1. Originalité et pertinence en regard des objectifs du programme (20 %) ;
2. Qualité de la méthodologie proposée ; (35%)
3. Démonstration que l'équipe de chercheurs et ses partenaires possèdent les compétences pour réaliser ou mener à bien le projet ; (15%)
4. Faisabilité du projet, vu le montant et la durée du financement alloué, y compris s'il y a lieu, l'appui des milieux impliqués (15%) ;
5. Qualité du plan de transfert des connaissances vers les milieux de pratique, les décideurs et / ou les clients (15%).

Il est particulièrement essentiel que l'équipe de chercheurs démontre qu'elle possède toutes les expertises requises pour la réalisation d'un projet en regard des populations visées ou des méthodologies pertinentes au domaine de recherche. Notez qu'à évaluation comparable, l'équipe qui s'arrime avec une initiative nationale ou internationale sera priorisée.

Les demandes de financement dans ce programme sont soumises sur le site Web du REPAR en complétant le formulaire d'inscription du programme et en joignant une description du projet **d'au plus 6 pages** complétée par une courte liste bibliographique des références les plus pertinentes et une ventilation du budget. Il est préférable que la demande de subvention soit rédigée en français (si la demande de subvention est rédigée en anglais, un résumé de 2 pages en français doit être fourni). La demande doit être rédigée en Times New Roman 12, à simple interligne et marges de 2,54 cm (1 po). La demande doit être accompagnée d'un CV abrégé (activités scientifiques des cinq dernières années seulement), tel un CV déjà préparé pour un organisme subventionnaire reconnu (ex : FRQS, FRQSC, IRSC ou FRQNT) de chacun des auteurs de la demande. Aucune annexe autre que le budget et les références, ne sera transmise aux évaluateurs. La date de soumission est le 6 mars 2017 à 16h00. **Les demandes ne respectant pas ces critères seront refusées.**

Le financement maximal alloué par demande est de 40 000 \$ et la période de réalisation ne devra pas excéder 2 ans. Les fonds seront transférés à un compte de recherche d'un établissement. Pour la portion de la subvention octroyée par l'OPHQ, une entente devra être signée entre l'OPHQ et l'établissement qui reçoit la subvention. **Cette portion de la subvention octroyée par l'OPHQ pour la réalisation du projet devra inclure les frais indirects de la recherche.** Un comité de suivi devra également être mis sur pied, conformément à l'entente, et inclure un représentant de l'OPHQ.

Livrables attendus

Les chercheurs s'engagent à déposer les livrables suivants :

- 1) Un rapport d'étape incluant un bilan financier et décrivant l'évolution des travaux et faisant état des résultats préliminaires devra être déposé au plus tard 12 mois après le transfert de fonds du REPAR et de l'OPHQ.

- 2) Un rapport final conforme aux règles du REPAR/FRSQ au plus tard 6 mois après la fin du projet selon l'échéancier fourni par l'équipe de recherche. Des recommandations touchant de futures pistes de recherche à explorer devraient également être formulées. Ce rapport sera soumis à l'évaluation de la qualité scientifique par des pairs experts et sera publié conjointement par l'OPHQ et le REPAR/FRQS. Enfin, le rapport déposé à l'OPHQ devra être rédigé entièrement en français, conformément aux règles de l'administration publique québécoise. Lorsque des frais de traduction sont nécessaires, ceux-ci pourront faire partie intégrante de la planification budgétaire liée au projet pour un montant maximal ne dépassant pas 3 000 \$.

Ces rapports devront être rédigés à l'aide d'un formulaire spécifique disponible sur le site Web du REPAR. **Aucun nouveau fonds ne sera accordé à un chercheur ou à une équipe dont fait partie un chercheur n'ayant pas remis un rapport scientifique tel qu'exigé dans la lettre d'octroi de financement du REPAR.**